

DECISION
PORTANT COMPOSITION DE COMITE DE SELECTION AU TITRE DU RECRUTEMENT PAR
CONTRAT DE DROIT PUBLIC A DUREE DETERMINEE ET INDETERMINEE D'AGENTS
CONTRACTUELS ENSEIGNANTS RECRUTES POUR ASSURER DES FONCTIONS
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Le Directeur général de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 711-9, L. 712-9, L. 951-2, L. 954-2 et L. 954-3-2° ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 modifiée relative aux libertés et responsabilités des universités, et notamment ses articles 19 et 50 ;

VU la délibération n°2021-043 du Conseil d'Administration de l'ENSAM du 30 septembre 2021 fixant le cadre de gestion des agents contractuels de la filière enseignant-chercheur ;

VU le procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en formation restreinte de l'ENSAM dans sa séance du 10 Février 2022, portant avis favorable sur la composition structurelle du comité de sélection mis en place au titre de la campagne 2022 de recrutement des agents contractuels de la filière enseignant-chercheur ;

DECIDE :

Article 1 : Un comité de sélection chargé, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi ECC CAT 2 CDI en Mécanique / Procédés / Matériaux – section 60è – N° d'emploi 9 - pour une prise de fonctions le 01/09/2022.

Article 2 : Sont nommés membres du comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Internes à l'établissement

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AYED	Yessine	Maître de conférences	60
Mme	CALAMAZ	Madalina	Maître de conférences	60
M.	CREQUY	Samuel	Maître de conférences	60
M.	JAUZEIN	Michel	Professeur des universités	35
M.	POULACHON	Gérard	Professeur des universités	60
M.	BIGOT	Régis	Professeur des universités	60

Externes à l'établissement

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	VAGNER	Vincent	Maître de conférences	60
Mme	ARDIGO	Maria Rosa	Maître de conférences	31
Mme	ARAUJO	Anna-Carla	Maître de conférences	60
M.	MARTIN	Nicolas	Professeur des universités	28
M.	TIDU	Albert	Professeur des universités	33
M.	DUC	Emmanuel	Professeur des universités	60

Article 3 : La personnalité dont le nom suit est nommée président du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus :

Régis BIGOT

Article 4 : Le Directeur Général Adjoint en charge des Ressources et du Pilotage de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 Mars 2022

**Le Directeur Général
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
en charge des Ressources et du Pilotage**

Bertrand ABRAHAM

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification.